



République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Saint-Ouen, le 17 mai 2021

Cher Monsieur,

Par courrier électronique en date du 8 septembre dernier, vous avez demandé à ce que vous soit communiqué les documents relatifs à l'installation du logiciel bêta de la société XXII, et notamment les dossiers, rapports, études, procès-verbaux de réunions afférents au projet, sur le fondement de l'article L.311-1 du code des relations entre le public et l'administration (ci-après : CRPA).

L'article L.311-2 du CRPA précise que seuls les documents achevés sont communicables. Le droit à communication ne concerne pas les documents préparatoires à une décision administrative tant qu'elle est en cours d'élaboration.

Compte tenu de la courte expérience qui a été faite avec la société XXII, nous ne disposons pas des documents dont vous faites référence dans votre courriel.

En effet, contrairement à ce qui est indiqué dans la newsletter de la société XXII, la Ville de Saint-Ouen-sur-Seine a testé le logiciel bêta uniquement sur une très courte durée. En raison des dysfonctionnements du logiciel, l'expérience a effectivement été écourtée et la Ville de Saint-Ouen-sur-Seine n'a pas conclu de contrat avec la société XXII.

Je reste à votre disposition pour vous fournir tout élément d'information dont vous auriez besoin.

Je vous prie d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Anne Renard

Délégué à la protection des données personnelles de la Ville de Saint-Ouen-sur-Seine

Afin de pouvoir traiter votre demande d'accès aux documents administratifs, la commune de Saint-Ouen a besoin de recueillir des informations vous concernant. Vos données à caractère personnel sont en effet nécessaires pour nous permettre de répondre à votre demande. La base juridique de ce traitement est le respect de l'obligation légale de répondre aux demandes d'accès à des documents administratifs conformément aux exigences du code des relations entre le public et l'administration. Ces informations sont destinées aux personnes habilitées de la commune de Saint-Ouen-sur-Seine. Ces informations sont conservées pendant un an à compter du jour de votre demande. Conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'interrogation, d'accès, de limitation, de rectification, de suppression et

*République Française
Liberté, Egalité, Fraternité*

de portabilité de vos données à caractère personnel. Vous disposez enfin du droit de définir la manière dont vous entendez que soient exercés ces droits après votre décès. Ces droits peuvent être exercés auprès de la commune de Saint-Ouen en adressant un courrier à l'adresse suivante : à l'attention du délégué à la protection des données, Mairie de Saint-Ouen, 7 Place de la République, 93406 Saint-Ouen, accompagné des éléments nous permettant de nous assurer de votre identité, ou par mél à l'adresse suivante : dpo@saint-ouen.fr. Vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale Informatique et Libertés.